



L'INFO L.C.V.L.H.B N°1163

Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur [l'espace partagé LCHB](#).

15 OCTOBRE 2020

1. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

COC TERRITORIALE

ORGANISATION

- La LIGUE gère les championnats PNM, R2M, R3M, PNF, R2F, TU18M, TU18F, TU15M, TU15F, TU13M, TU13F de Niveau 1 - ✉ 5400000.PNOVIANT@ffhandball.net ☎ 02 37 46 13 70
- Chaque COMITÉ DÉPARTEMENTAL gère ses championnats 1^{ère} et 2^{ème} Division Territoriale +16M, TU13M et TU13F Niveau 2, TU11M et TU11F.
- Le CD45 gère le championnat 1^{ère} Division Territoriale +16F - ✉ 5445000@ffhandball.net ☎ 02 38 38 17 10
- Le CD28 gère le championnat TU18M Niveau 2 - ✉ 5428000@ffhandball.net ☎ 02 37 46 13 70
- Le CD37 gère le championnat TU18F Niveau 2 - ✉ 5437000@ffhandball.net ☎ 09 64 44 88 03
- Le CD18 gère le championnat TU15M Niveau 2 - ✉ 5418000@ffhandball.net ☎ 02 48 24 15 64
- Le CD41 gère le championnat TU15F Niveau 2 - ✉ 5441000@ffhandball.net

CONVENTIONS ENTRE CLUBS SAISON 2020/2021

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de renouvellement de la convention entre les clubs du HBC PITHIVIERS et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Sénior Masculin Territorial 1^{ère} division.

L'équipe Sénior Masculine 1^{ère} Division Territoriale s'appellera **NORD LOIRET HANDBALL 1.**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de renouvellement de la convention entre les clubs du HBC MALESHERBES et du HBC PITHIVIERS concernant le Championnat Sénior Masculin Territorial 2^{ème} division.

L'équipe Sénior Masculine 2^{ème} Division Territoriale s'appellera **NORD LOIRET HANDBALL 2.**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à de la convention entre les clubs du HBC LORRIS et d'OUZOUER SUR LOIRE concernant le Championnat Territorial U11 Féminins Niveau 2.

L'équipe TU11F Niv.2 s'appellera **VAL D'OR.**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à de la convention entre les clubs du HBC GIEN, de CHATILLON SUR LOIRE et d'AUTRY LE CHATEL concernant le Championnat Territorial U11 Féminins Niveau 2.

L'équipe TU11F Niv.2 s'appellera **GIEN/CHATILLON/AUTRY.**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à de la convention entre les clubs du HBC GIEN, de CHATILLON SUR LOIRE et d'AUTRY LE CHATEL concernant le Championnat Territorial U13 Féminins Niveau 2.

L'équipe TU13F Niv.2 s'appellera **GIEN/CHATILLON/AUTRY.**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à de la convention entre les clubs de CHATILLON SUR LOIRE, du HBC GIEN et d'AUTRY LE CHATEL concernant le Championnat Territorial U11 Masculins Niveau 2.

L'équipe TU11M Niv.2 s'appellera **CHATILLON/GIEN/AUTRY.**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC MALESHERBES et de l'AS PUISEAUX concernant le Championnat Territorial U13 Féminins Niveau 2.

L'équipe U13F Niv.2 s'appellera **MALESHERBES/PUISEAUX**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs HBC TOURY et de VOVES HB concernant le Championnat Territorial U13 Féminins Niveau 2.

L'équipe U13F Niv 2 s'appellera **CŒUR DE BEAUCE.**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs de l'AS PUISEAUX et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Territorial U13 Masculins Niveau 2.

L'équipe U13M Niv 2 s'appellera **PUISEAUX/MALESHERBES.**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs de CHATILLON SUR LOIRE et du HBC GIEN LOIRET concernant le Championnat Territorial U13 Masculins Niveau 2.

L'équipe U13M Niv.2 s'appellera **CHATILLON/GIEN**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du CO VERNOUILLET et du DREUX AC concernant le Championnat Territorial U15 Féminins Niveau 2.
L'équipe U15F Niv 2 s'appellera **DACOV2**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de renouvellement de la convention entre les clubs du HBC PITHIVIERS et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Territorial U15 Féminins Niveau 2
L'équipe U15F Niv.2 s'appellera **NORD LOIRET HB**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs de l'OC CHATEAUDUN et de VOVES HB concernant le Championnat Territorial U15 Masculins Niveau 2.
L'équipe U15M Niv 2 s'appellera **CHATEAUDUN/VOVES**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs de l'US ST FLORENT et de BOURGES HB18 concernant le Championnat Territorial U15 Masculins Niveau 2
L'équipe U15M Niv.2 s'appellera **US ST FLORENT/BOURGES HB18**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de renouvellement de la convention entre les clubs du HBC PITHIVIERS et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Territorial U18 Féminins Niveau 2.
L'équipe U18F Niv.2 s'appellera **NORD LOIRET HB**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du CO VERNOUILLET et du DREUX AC concernant le Championnat Territorial U18 Masculins Niveau 2
L'équipe U18M Niv.2 s'appellera **DACOV 2**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs du HBC PITHIVIERS et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Territorial U18 Masculins Niveau 2
L'équipe U18M Niv.2 s'appellera **NORD LOIRET HB**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs de l'OC CHATEAUDUN et de VOVES HB concernant le Championnat Territorial U18 Masculins Niveau 2
L'équipe U18M Niv.2 s'appellera **CHATEAUDUN/VOVES**.

✚ MODIFICATIONS DE RENCONTRES – MATCHS REPORTES OU AVANCES OU INVERSES

- * Chambray THB2 – CJF Fleury Loiret 2 en TU18F N1PB inversé
J05 : WE du 21/22 Novembre 20 J10 : Le WE du 16/17 Janvier 21
- * E Vierzon 2 – AST Châteauneuf en PNM du 3 Octobre 20 (date initiale)
Reporté au Dimanche 18 Octobre 20 à 16H00
- * O Mehun – EB Ardentes en R3M PA du 10 Octobre 20 (date initiale)
Reporté au Samedi 31 Octobre 20 à 19H00

2. DIVERS

✚ PROTOCOLE SANITAIRE DE AZAY VERETZ HANDBALL

Veillez trouver ci-dessous les mesures sanitaires à respecter lors de vos déplacements à Azay Veretz HB

- Le port du masque est obligatoire aux abords du gymnase et pour entrer dans celui-ci.
- Les joueurs et les arbitres devront porter le masque en dehors du praticable.
- Chaque pratiquant(e) devra se munir d'une gourde ou d'une bouteille, les accès aux lavabos étant interdits et **le club de l' AVHB dans la philosophie GREENHANDBALL du comité 37 ne mettra plus à disposition de bouteilles d'eau.**
- Pour les catégories jeunes :
 - L'accès aux vestiaires et aux douches sont à ce jour condamnés et ce jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent nous encourageons les joueurs/joueuses à arriver en tenues.
- Pour les catégories séniors :
 - L'accès aux vestiaires et aux douches est possible mais devra se faire dans le cadre du maintien des distances réglementaires. Il est possible que votre collectif se douche en 2 groupes si trop nombreux.
- Les spectateurs lors des matchs devront porter le masque et garder une distanciation entre groupes.
- La table et les référents devront aussi porter le masque.
- Le club mettra à disposition du gel Hydro- Alcoolique pour les pratiquants et les spectateurs.
- Un registre de présence sera à disposition à l'entrée du gymnase, **il est obligatoire de s'y enregistrer** (et ce pour les joueurs, joueuses, encadrants, accompagnateur) pour un suivi efficace en cas de contamination.
- Un sens de circulation est mis en place dans chacun le gymnase, il est fléché et indiqué à travers des marquages au sol.
- Il est bien entendu évident que tous les éléments protocolaires FFHB, Ligue, Préfecture sont eux aussi mis en place et à suivre.

3. COMMISSION ARBITRAGE

✚ FEUILLES DE REMBOURSEMENT D'ARBITRES

Nous vous rappelons que les feuilles de remboursement des arbitres sont à envoyer par mail à : **francine.liguecentre@orange.fr**